

lie Bois-Pontillon, proviseur
adjointe, se tient prête à distri-
buer les sujets. Épaulée de 42
politique

se sélectives post-Bac.
C'est la première fois que ce

ques...)
Rappelons qu'avec l'épreuve de

Adrien Planchon

Parité: les Collines du Perche en tête

En termes d'équilibre fem-
mes-hommes parmi les
élus, il reste des efforts à faire.
Car si la loi oblige les commu-
nes de plus de 1.000 habitants

des prix concernant le Loir-et-
Cher avait lieu lundi 20 mars
au Mintoaure de Vendôme,
avec le soutien du conseil ré-
gional.

et les conseils départementaux
à respecter des règles partai-
res, « ce n'est toujours pas le
cas pour les communes de
moins de 1.000 habitants et les
intercommunalités », rappelle
Danièle Bouchoule, représen-
tante d'Elles aussi. Ainsi cette
association tient à mettre en
valeur via les Marianne de la
parité, les intercommunalités
les plus vertueuses en la ma-
tière. La cérémonie de remise

C'est Karine Gloanec Maurin,
la présidente des Collines du
Perche qui s'est vue attribuer
le premier prix. Sa communa-
té de communes regroupe en
effet 37 % de conseillères, et
deux femmes sur six dans
l'exécutif (soit 33 %). La com-
mune d'Aggglomération Ter-
ritoires vendômois arrive en 2^e
position avec 34 % de femmes
conseillères, et six femmes sur
quinze dans l'exécutif (soit



Karine Gloanec Maurin (à droite), présidente des Collines du
Perche remporte le premier prix devant Territoires vendômois,
représenté par son président Laurent Brillard (troisième
à gauche). (Photo NR, Alexis Couturier)

40 %). Si les Collines du Per-
che coiffent au poteau Terri-
toires vendômois, c'est que
dans le calcul des notes, une
prime de 20 points est attri-
buée aux collectivités prési-
dées par des femmes. « Il y en
a tellement peu ! », soulignait

Michèle Bouchoule. En effet,
sur onze intercommunalités
en Loir-et-Cher, seules deux
sont pilotées par des femmes,
Agnès Thibault, à la tête de la
Sologne des étangs étant la
seule autre présidente d'une
intercommunalité en Loir-et-
Cher. Des encouragements ont
été attribués à la communauté
de communes Val de Cher
Controis, qui regroupe 33 % de
femmes conseillères et 36 %
dans l'exécutif.

Combattre le syndrome de l'imposteur

La remise des prix était précé-
dée d'une discussion sur les le-
viers pouvant mener à davan-
tage de parité. La question du
syndrome de l'imposteur, com-
me frein à l'engagement des
femmes en politique, a été
soulevée. Pour y remédier, In-
grid Charrier-Malécot vice-
présidente de Territoires ven-
dômois rappelle que les
femmes et les hommes nouvel-
lement élus « peuvent bénéfici-

er de formations ». « Il faut
un statut de l'élu local plus per-
formant, qui encourage à da-
vantage de pluralité », a pour
sa part exprimé Catherine
Lhéritier, conseillère départe-
mentale et présidente de l'as-
sociation des maires de Loir-
et-Cher. Autres pistes
évoquées par Hélène Menou,
maire adjointe à Blois : « s'at-
taquer au cumul des mandats
au niveau local », qui aurait
pour effet de libérer des pos-
tes.

loi étendant aux communes de
moins de 1.000 habitants le
mode de scrutin de liste pari-
taire, a bien été adoptée par
l'Assemblée nationale début
2022. Mais elle n'a toujours pas
pu passer devant le Sénat. Ce
qui pourrait être le cas à la sui-
te des prochaines élections sé-
natoriales, avançait la députée
Mathilde Desjonquères (Re-
naissance). Ce serait un pas de
plus, dans le lent combat pour
la parité.

Alexis Couturier

repères

Le classement des intercommunalités

- > CC des collines du Perche (37 %
de femmes conseillères et 33 %
dans l'exécutif)
 - > CA Territoires vendômois (34
% de femmes conseillères et 40
% dans l'exécutif)
 - > CC Val de Cher Controis (33 %
de femmes conseillères et 36 %
dans l'exécutif)
 - > Agglopolys (21 % de femmes
conseillères et 25 % dans
l'exécutif)
 - > CC du Romorantinais et du
Monestois (52 % de femmes
conseillères et 20 % dans
l'exécutif)
 - > CC de la Sologne des Rivières
(48 % de femmes conseillères et
- 33 % dans l'exécutif)
 - > CC Beauce Val de Loire (28 %
de femmes conseillères et 30 %
dans l'exécutif)
 - > CC Cœur de Sologne (43 % de
femmes conseillères et 11 %
dans l'exécutif)
 - > CC de la Sologne des étangs (30
% de femmes conseillères et 17
% dans l'exécutif)
 - > CC du Grand Chambord (42 %
de femmes conseillères et 17 %
dans l'exécutif)
 - > CC du Perche et haut
Vendômois (51 % de femmes
conseillères et 13 % dans
l'exécutif).